

## **Cluses (A40) : ATMB engage les travaux de protection des zones de captage de l'eau potable à proximité de l'autoroute**

Dans le cadre de son « *Carnet de route #environnement* », ATMB a la volonté d'agir à titre préventif sur l'eau. Pour préserver le territoire que l'autoroute traverse, les équipes d'ATMB ont décidé de protéger toutes les zones de ressources en eau potable dont les périmètres de protection sont traversés par l'A40 ou la RN205. Au total huit sites sont concernés, pour un budget de 20 millions d'euros. Ces travaux vont se réaliser durant cinq ans et démarrent dès ce mois d'avril par le secteur de Cluses.

A Cluses, ces travaux consistent à collecter de manière étanche les eaux qui ruissellent sur les chaussées sur plus de 2 km afin de les traiter dans sept bassins multi-fonctions, dont six à créer. Ce programme de protection représente un investissement de 5,6 millions d'euros et durera jusqu'à début novembre 2021. Une deuxième phase de 7 semaines de travaux se déroulera au printemps 2022.

### **Agir à titre préventif pour protéger l'eau potable de Cluses**

Pour la ville de Cluses, qui compte 17500 habitants, l'eau potable provient notamment du captage de Jumel. Il s'agit d'une nappe d'eau souterraine dont l'alimentation est liée aux variations de débit de l'Arve. A Cluses, les eaux de pluie convergent vers trois points de captage, sur une distance de près de 2,5 km. Chaque année, 1 million de m<sup>3</sup> de volume d'eau sont produits pour la commune.

Ces eaux qui ruissellent au sol ou à travers celui-ci entraînent avec elles tous les produits polluants que l'on peut trouver dans les zones urbanisées : hydrocarbures, métaux lourds, pesticides, etc.

Il est donc essentiel de protéger cette zone de toute atteinte, infiltration ou pollution accidentelle.

### **Rendre totalement étanche 2,5 km d'autoroute autour des captages de Jumel**

ATMB a décidé de protéger les zones de captage de Jumel. En effet, sur le secteur du péage de Cluses, l'autoroute traverse les différents périmètres de captage, sur une distance de 2,5 km.

Sur ce tronçon, l'autoroute doit devenir totalement imperméable pour que les eaux provenant de ses chaussées soient capturées et collectées par des caniveaux, puis traitées dans des bassins avant d'être rejetées dans le milieu naturel sans risque de pollution.

Il s'agit de se prémunir d'un déversement accidentel, par exemple d'un polluant transporté par un camion-citerne qui pourrait se renverser en cas d'accident. Ces effluents pollués seront capturés dans le bassin puis traités.

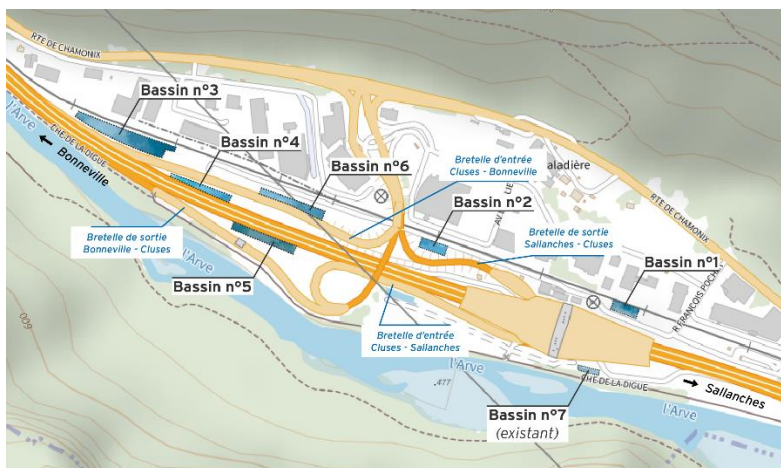
Il s'agit également de récupérer toutes les eaux de ruissellement qui proviennent de la chaussée de l'autoroute et qui drainent avec les pluies des polluants tels que les poussières des freins, l'usure de la chaussée, le sel l'hiver, etc.

### **Le dispositif créé à Cluses pour près de 6 millions d'euros de travaux**

Cela implique de reprendre l'ensemble du réseau de collecte des eaux qui longe l'autoroute, mais aussi ses bretelles d'entrées et de sorties. Des caniveaux à fente en béton seront créés. Ils seront reliés à sept bassins, dont six nouveaux.

Ces bassins à ciel ouvert sont dimensionnés pour recevoir un volume d'eau suffisant, notamment en cas de crue importante. Ils sont équipés de vannes pour fermer les bassins et piéger les polluants.

Il s'agit aussi d'équiper toutes nos bretelles d'entrées et de sorties de glissières anti-renversement en béton. Ce dispositif doit empêcher un camion de se renverser en dehors de la chaussée afin de récupérer les liquides pollués pour être traités dans les bassins.



Les 7 bassins multi-fonctions sur la zone de captage de Jumel à Cluses © ATMB

## Le calendrier des travaux : un site étroit entre Arve et voie SNCF

Ces travaux se préparent depuis plusieurs années. Intervenir dans le secteur de Cluses demande un effort particulier de programmation : c'est un secteur étroit où l'autoroute longe et traverse l'Arve, ainsi que la voie SNCF. C'est aussi une portion d'autoroute très empruntée, environ 17 500 véhicules par jour en moyenne en 2020 (22 000 en 2019), qui dessert une zone économique.

Ces travaux ont fait l'objet de découpages précis pour limiter la gêne des conducteurs mais permettre aussi aux équipes de travailler en toute sécurité.

**Les phases de fermeture les plus contraignantes ont donc été programmées majoritairement les nuits.**

Ils s'effectueront en plusieurs phases jusqu'au début du mois de novembre 2021. Après la trêve hivernale, ils reprendront au printemps 2022 pour sept semaines.

## Être informé des travaux en temps réel

Pour être tenu informé en temps réel des balisages et déviations, les équipes d'ATMB recommandent à tous les conducteurs qui empruntent régulièrement le secteur, mais également aux riverains de :

- Consulter le site internet dédié à ses travaux qui présente à date tous les aménagements de circulation en cours et à venir : <https://travaux-autoroute-a40-cluses.atmb.com/>
- Télécharger l'appli Trafic ATMB qui délivre en temps réel toutes les perturbations en cours ainsi que les balisages à venir. Elle permet de créer ses alertes personnalisées sur la portion d'autoroute qui vous intéresse :



- Suivre les recommandations de la radio FM107.7 et des panneaux lumineux d'information en entrées et le long de l'autoroute

Des dépliants seront également diffusés en boîtes aux lettres des riverains pour informer des aménagements de circulation les plus impactants, notamment les fermetures de nuit.

Une adresse mail est ouverte pour échanger en cas de questions : [travauxclusesA40@atmb.net](mailto:travauxclusesA40@atmb.net)

### A propos d'ATMB :

La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est en veille permanente sur les nouveaux modes de transports. En traversant les montagnes et en rétrécissant le territoire, elle rapproche ses conducteurs en diminuant leur temps de trajets, tout en assurant leur sécurité.

Située au cœur des Alpes et au pied du Mont-Blanc, ATMB compte plus de 340 salariés pour l'Autoroute et la Route Blanches (A40 et RN205). Elle dessert aussi la Suisse par deux liaisons autoroutières transfrontalières (A411 et A41) et l'Italie, par le Tunnel du Mont-Blanc dont elle est concessionnaire avec son homologue italien SITMB.

ATMB est détenue par l'Etat, les collectivités territoriales et des actionnaires privés. Elle est titulaire d'un contrat de concession avec l'Etat français jusqu'en 2050.

## CONTACTS PRESSE

Céline Coudurier

Direction de la communication, de la transformation et des relations Humaines ATMB

[celine.coudurier@atmb.net](mailto:celine.coudurier@atmb.net)

04 50 25 20 51 / 06 74 40 41 11